

Date de création : 10/09/20
Date de Mise à Jour : 18/04/24
Version 100C

Sage 100C - Clôture d'exercice comptable

ATTENTION

La clôture de l'exercice est une **opération irréversible**, elle a pour conséquence d'**interdire toute saisie ou modification d'écriture** de l'exercice.

Il est conseillé de vérifier que vous avez bien **transféré vos A Nouveaux définitifs dans le nouvel exercice avec affectation du résultat**.

Si cela n'est pas le cas, se rapporter à la procédure de [Création d'un nouvel exercice](#).

Seul l'utilisateur effectuant la clôture doit être connecté au dossier de la société concerné.

Si le dossier est **volumineux**, il est conseillé de **lancer la clôture le soir** pour ne pas bloquer l'accès à la comptabilité.

1. Sauvegarde du dossier

Avant d'effectuer toutes les manipulations suivantes, vous devez **impérativement** faire une [sauvegarde de votre fichier comptable](#)

L'exercice N+1 doit impérativement être [créé](#) avant de poursuivre.

2. Sauvegarde fiscale des données

La sauvegarde fiscale des données a **deux objectifs** :

- Permettre de clôturer tous les journaux pour toutes les périodes.
- Permettre de clôturer l'exercice.

Elle s'effectue en **deux étapes** :

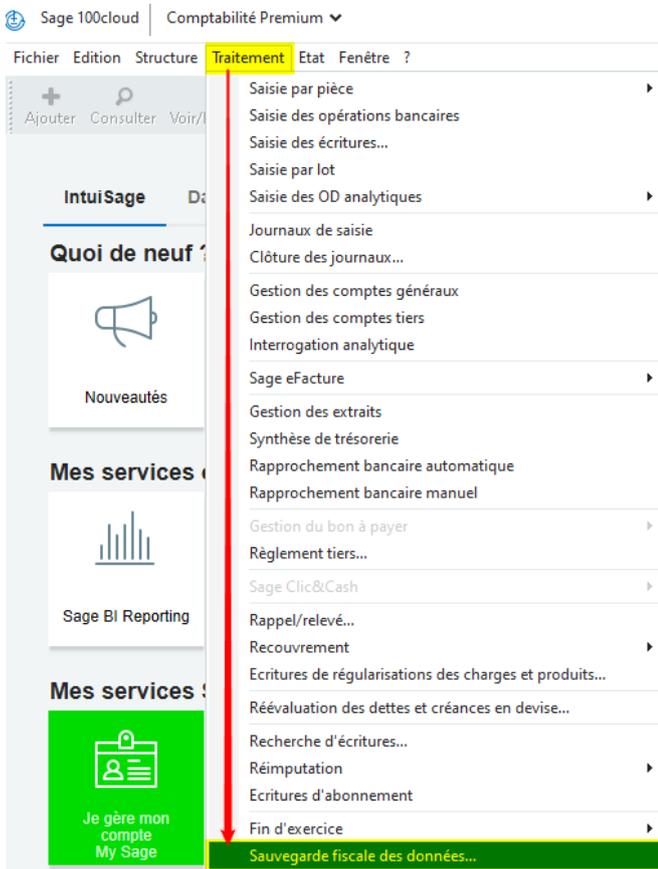
- Archivage fiscal des opérations périodiques
- Archivage fiscal des opérations annuelles

Opérations périodiques

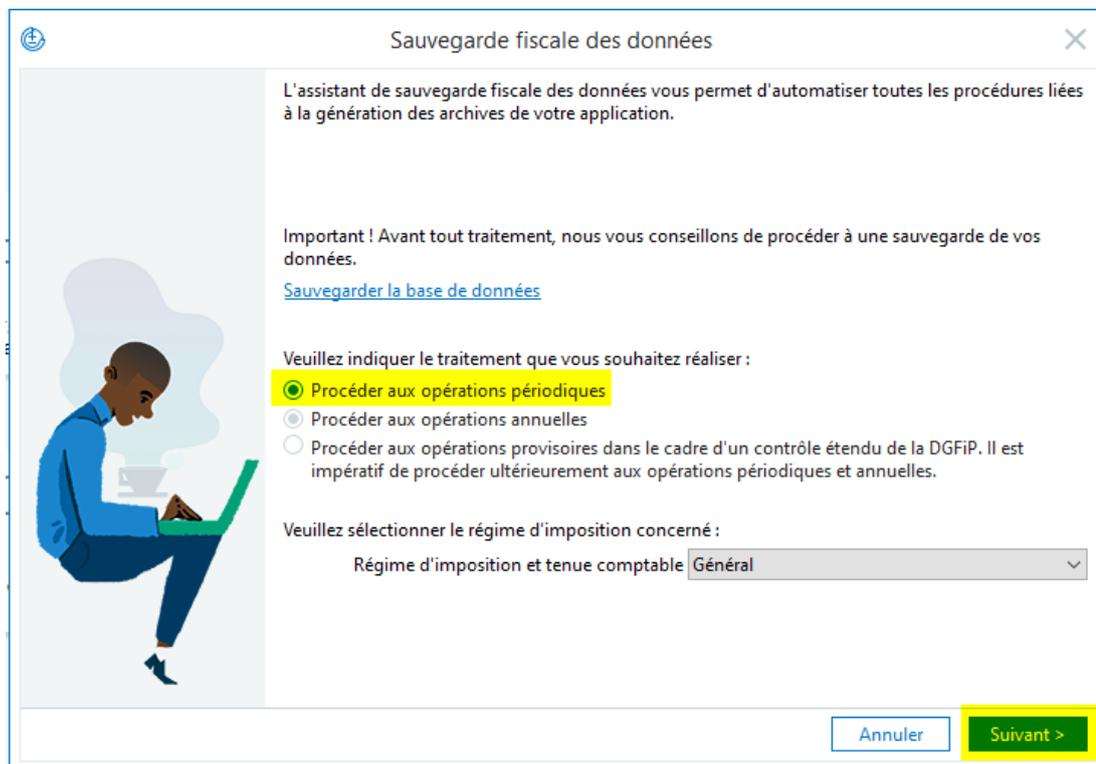
Dans le menu *Traitement*, sélectionner *Sauvegarde fiscale des données*

La clôture périodique va effectuer la **clôture de l'ensemble des journaux** pour les périodes, **permettre une édition mensuelle** en pdf des journaux, balances, grands livres, en txt des FEC.

ATTENTION, même si vous avez effectuer le traitement de clôture des journaux par l'ancienne méthode, cette opération sera tout de même obligatoire.



Cocher *Procéder aux opérations périodiques*, puis *Suivant*



Choisir la **période limite à sauvegarder**, soit le **dernier mois de l'exercice à clôturer**.

Et cocher *sauvegarder à nouveau les périodes précédentes* puis suivant

Si *coché*, on re-clôture la période déjà clôturer. Par ex, dans le cas de clôture partielle d'une période.

Sauvegarde fiscale des données

Opérations périodiques

L'opération périodique doit être effectuée directement après votre déclaration de taxes. Elle concerne la période située avant la période correspondant à la date de votre déclaration de taxes.

Il s'agit d'un processus irréversible qui fige la période sélectionnée. Plus aucune nouvelle écriture ne pourra être ajoutée dans la période. La modification et la suppression d'écritures seront également interdites.

L'assistant va effectuer toutes les opérations d'archivage et de clôture de vos données.

La dernière période ayant fait l'objet d'une sauvegarde fiscale correspond à : Aucune

Sélectionner la période limite à sauvegarder

- Sauvegarder à nouveau les périodes précédentes
- Imprimer les Balances et Grands-livres uniquement de tout

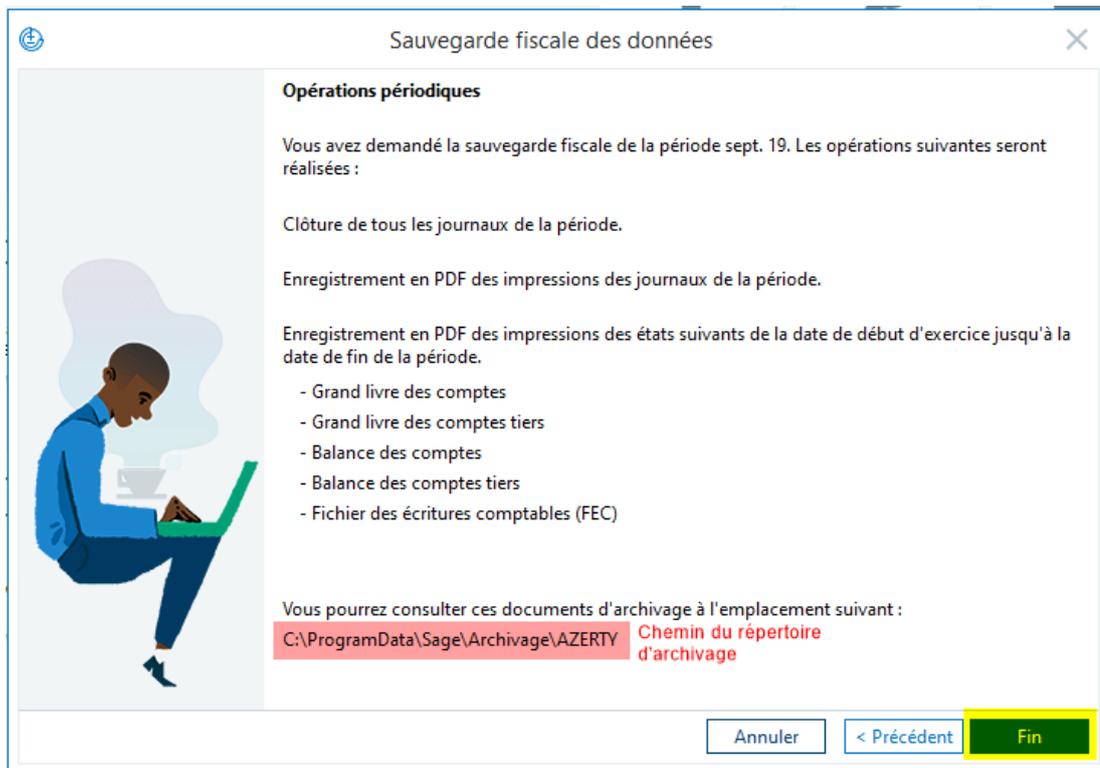
sept.19
juil.19
août19
sept.19

Annuler < Précédent Suivant >

Cliquer sur *FIN*, ce qui **lancera la procédure d'archivage périodique**.

Attention

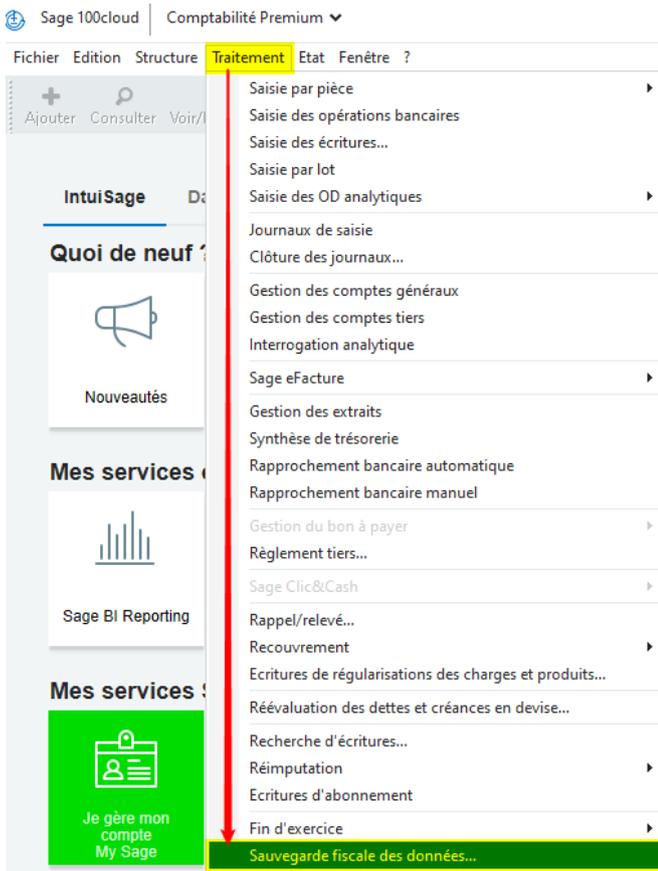
Bien repérer le chemin du répertoire d'archivage



Opérations annuelles

Dans le menu *Traitement*, sélectionner *Sauvegarde fiscale des données*

La clôture annuelle va effectuer une **édition en pdf des journaux** et en **txt d'un FEC annuel**, puis **clôturer l'exercice**.



Cocher *Procéder aux opérations annuelles* et sélectionner le *régime d'imposition* qui convient.
Puis *Suivant*

Sauvegarde fiscale des données

L'assistant de sauvegarde fiscale des données vous permet d'automatiser toutes les procédures liées à la génération des archives de votre application.

Important ! Avant tout traitement, nous vous conseillons de procéder à une sauvegarde de vos données.

Veillez indiquer le traitement que vous souhaitez réaliser :

- Procéder aux opérations périodiques
- Procéder aux opérations annuelles
- Procéder aux opérations provisoires dans le cadre d'un contrôle étendu de la DGFIP. Il est impératif de procéder ultérieurement aux opérations périodiques et annuelles.

Veillez sélectionner le régime d'imposition concerné :

Régime d'imposition et tenue comptable **Général**

- Général
- BA IR en recettes dépenses
- BNC IR en recettes dépenses

Cliquer ensuite sur *Suivant*

Sauvegarde fiscale des données

Opérations annuelles

Exercice : du 010719 au 300919

L'opération annuelle doit être effectuée lorsque toutes les opérations périodiques ont été réalisées.

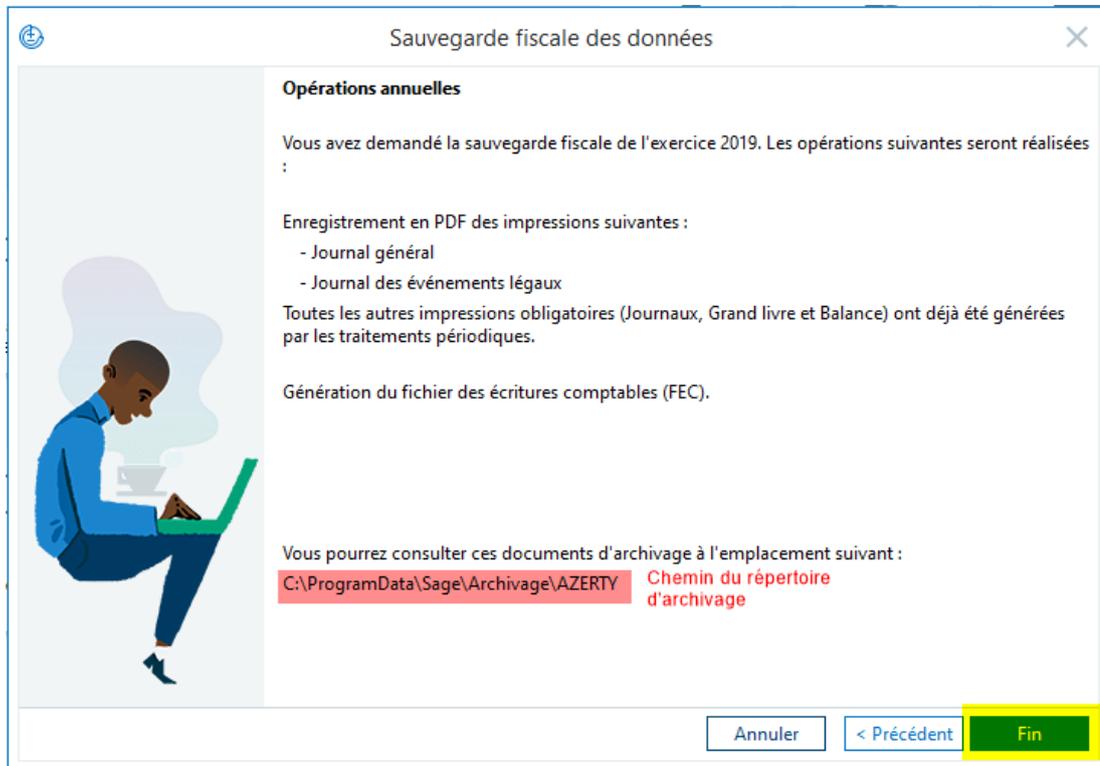
Il s'agit d'un processus irréversible qui fige la totalité de l'exercice. Plus aucune nouvelle écriture ne pourra être ajoutée dans l'exercice. La modification et la suppression d'écritures seront également interdites.

L'assistant va effectuer toutes les opérations d'archivage et de clôture de vos données.

Cliquer sur *Fin*

Attention

Bien repérer le chemin du répertoire d'archivage



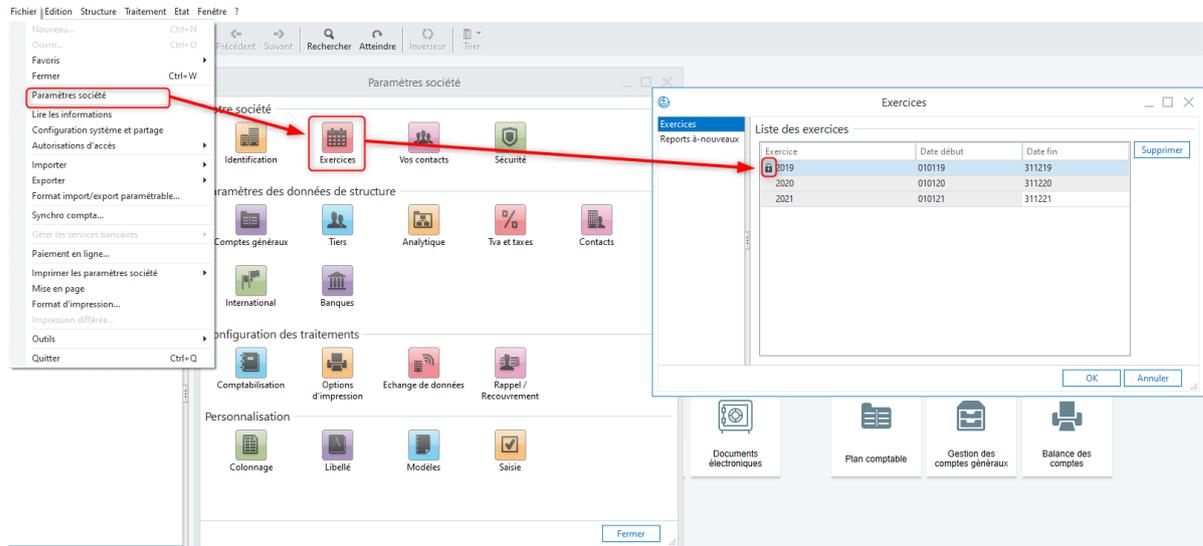
La clôture de l'exercice est terminée

Selon la volumétrie du dossier, **la clôture peut prendre plusieurs heures.**

Si un message du type « **Le programme ne répond pas** » apparaît, laisser SAGE ouvert et attendre la fin du traitement.

Vous pouvez vous **assurer que l'exercice est bien clôturé** :

- Soit par FICHER/PARAMETRE SOCIETE/EXERCICE... Un cadenas se positionne sur l'exercice quand celui est bien clôturé.



- Soit en vous rendant dans le répertoire où sont stockés les fichiers d'écriture DGFIP ainsi que le FEC.

From:

<https://wiki.atys.analys-informatique.com/> - **Wiki Atys**

Permanent link:

https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:docs_en_cours:sage_cloture_exercice_100c

Last update: **2024/04/18 10:59**